

C_05 **Sujet :** [INTERNET] Enquête publique seuils Vienne
De : > catherine.pibiri (par Internet) <catherine.pibiri@sirra.fr>
Date : 26/01/2021 14:44
Pour : "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>
Copie à : Alexis REYNAUD <alexis.reynaud@sirra.fr>, Daniel VERDEIL <daniel.verdeil@sirra.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver, ci-joint, un courrier concernant l'enquête publique continuité écologique et hydroélectricité sur la gère.

Vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement

Catherine PIBIRI

Secrétaire administrative

Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval

366, rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarrières

38440 Saint-Jean-de-Bournay

04.74.59.73.08



Préserver. Protéger.
Gérer durablement la ressource en eau.
www.sirra.fr

Adoptez l'éco-attitude. N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

— Pièces jointes : —

SKM_C25821012614230_0005.pdf

89,4 Ko



Saint Jean de Bournay, le 25 janvier 2021

A l'attention de la commissaire enquêtrice
7 place de l'Hôtel de Ville
38200 VIENNE

Objet : Enquête publique continuité écologique et hydroélectricité sur la Gère - à l'attention de la commissaire enquêtrice

Madame la commissaire enquêtrice,

Le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) émet un avis favorable au projet de restauration de la continuité écologique sur cinq ouvrages et d'installation de deux microcentrales. En effet, ce projet va permettre de rétablir la continuité piscicole entre le Rhône et la Gère sur un linéaire que l'on peut considérer comme important au vu des nombreuses contraintes techniques et géotechniques associées à la traversée de la ville de Vienne. Les microcentrales seront installées sur des ouvrages sur lesquels aucune solution d'arasement ne pouvait être envisagé en raison des nombreuses contraintes locales. De plus, les microcentrales seront équipées d'un système de turbines à vis hydrodynamiques considérés comme ichtyocompatible par les experts scientifiques. Ces turbines limitent considérablement l'impact sur la faune piscicole par rapport à d'autres types de turbines rencontrées sur des installations hydroélectriques de puissances similaires.

Par ailleurs, le SIRRA travaille également avec les propriétaires d'ouvrages de Liste 2 situé en amont de ces cinq ouvrages appartenant à la ville de Vienne pour permettre le rétablissement de la continuité écologique d'un linéaire encore plus important sur la Gère et la reconnexion avec ses affluents comme la Vega notamment. Ces opérations de restauration de la continuité écologique s'inscrivent pleinement dans l'objectif de l'atteinte du Bon état écologique de la Gère sur ce tronçon aval.

Je vous prie d'agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président



Patrick CURTAUD
Vice-président du Département
Adjoint au maire de Vienne